

POLICE GÉNÉRALE.

(P. É.)

Passé-Pou-

à l'Étranger,

valable pour un an.

DÉPARTEMENT

du Cantal

Registre 1874

N° 47

SIGNALEMENT.

Age de 17 ans

taille d'un mètre

sup 8 centimètres

cheveux châtain clair

front ordinaire

sourcils châtain clair

yeux chatons

nez moyen

bouche moyenne

barbe none

menton rond

visage ovale

teint pâle

SIGNES PARTICULIERS:

[Handwritten wavy line]

Signature du Porteur:

Chanut Noël



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Passé-port à l'Étranger,

valable pour un an.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous *Préfet du Cantal,*

requérons les Autorités civiles et militaires de la République Française, et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France, de laisser passer librement

Chanut, Noël
natif de *St-Christophe (Cantal)*
demeurant à *St-Christophe (id)*
allant à *Alcoy (Espagne)*

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passe-port est valable pendant un an pour sortir de France.

Fait à *Aurillac*, le *vingt-sept septembre mil huit cent soixante-quatorze*



Le *Préfet du Cantal*
Le Secrétaire Général

Rivier

Prix du Passe-port: DOUZE FRANCS, DÉCIMES COMPTÉS.

MAIRIE
de
SAINT-CHRISTOPHE
(Cantal)

Saint-Christophe, le 27 ~~Jan~~ 1877

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de vouloir bien
délivrer un passe-partout au
sieur Charut Noël, qui vient de
terminer son volontariat, et qui
est obligé de partir subitement
pour l'Espagne.

Dans l'expérience, Monsieur
le Préfet, que vous daignerez
rendre ce service à ce jeune
homme,
je vous prie d'agréer l'assurance
de ma considération la plus
distinguée

Le Maire,

Mauriac

